Bornage
Division
Lotissement
Copropriété
Topographie

selurl G.E.F.
Cabinet Géomètre-Expert Foncier
Quartier des entrepreneurs - 870 Rue Denis Papin - 54710 Ludres
tel: 06.17.14.58.92 // mail: rcorbier.gef@gmail.com

Département des Vosges

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

Copropriété

MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN COPROPRIETE

SOMMAIRE

A. DESIGNATION DE L'IMMEUBLE 3
A.1. DESIGNATION GENERALE 3
A.2. HISTORIQUE 3
B. MODIFICATIF DE L'EDDC 3
B.1. OBJET 3
B.2. DESIGNATION DES LOTS 3
B.2.1. Changement de désignation 3
B.2.2. Réunion de lots 3
B.2.3. Division du lot n°31 4
B.2.4. Suppression des lots n°37 et 38 4
B.2.5. Nota sur la quote-part des parties communes et la répartition des charges 4

A. DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

A.1. DESIGNATION GENERALE

L'assiette de la présente copropriété est située sur la commune de GERARDMER au 18 Rue Charles de Gaulle.

Elle est cadastrée Section AB parcelle 392 pour une contenance cadastrale de 2a 08ca.

A.2. HISTORIQUE

L'ensemble immobilier dont dépendent les biens et droits immobilier objet des présentes a fait l'objet d'un état descriptif de division avec règlement de copropriété dressé par Maître Jean-Marc COMBE, notaire à Fréjus, le 02 Septembre 2009 portant division de l'immeuble en 30 lots numérotés de 1 à 30, et publié au bureau des hypothèques d'Epinal, le …… vol. 2009P n°……..

B. MODIFICATIF DE L'EDDC

B.1. OBJET

Le présent modificatif a pour objet de la création de 5 duplex au 3e étage avec l'aménagement des combles :

1. Changement de désignation des lots « grenier » en « logement »
2. Réunion des lots 11 et 16 à 30, en un lot n°31
3. Division du lot n°31

B.2. DESIGNATION DES LOTS

B.2.1. Changement de désignation

Modification de la nature des lots n°11, 18, 19 et 30, de « grenier » à « logement » soit une hausse des tantièmes de parties communes générales de 1000 à 1123.

B.2.2. Réunion de lots

Réunion des lots numérotés de 11, 16 à 30 en un seul lot numéroté 31.

- **LOT N° 31**

Logement à aménager
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 358 / 1 123

B.2.3. Division du lot n°31

Division du lot n°31 en 5 duplex à aménager numérotés de 32 à 36, et 2 dégagements numérotés 37 et 38.

B.2.4. Suppression des lots n°37 et 38

Intégration des lots n°37 et 38 aux parties communes, soit une modification des tantièmes de parties commues générales de 1123 à 1113.

- **LOT N° 32**

Duplex à aménager situé au 3e étage
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 98 / 1 113

- **LOT N° 33**

Duplex à aménager situé au 3e étage
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 28 / 1 113

- **LOT N° 34**

Duplex à aménager situé au 3e étage
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 68 / 1 113

- **LOT N° 35**

Duplex à aménager situé au 3e étage
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 88 / 1 113

- **LOT N° 36**

Duplex à aménager situé au 3e étage
Tantièmes généraux de copropriété et de charges communes générales ;
ci : 66 / 1 113

B.2.5. Nota sur la quote-part des parties communes et la répartition des charges

Cette intervention consistant à établir un modificatif de l'état descriptif de division en copropriété existant, la quote-part de propriété des parties communes attribuées par le règlement de copropriété à chacun des lots est conservée.

La somme des quotes-parts des parties communes générales et des tantièmes de charges des lots issus d'une division est égale aux quotes-parts des lots d'origine.

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION INITIALE

NUMEROS DE LOTS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"
	Sous-sol				
1	Cave		2	102	0
2	Cave		3	154	0
3	Cave		4	188	0
4	Cave		2	106	0
5	Cave		3	123	0
6	Cave		3	169	0
7	Cave		1	65	0
8	Cave		3	93	0
	Rez-de-Chaussée				
9	Local commercial		122	0	124
10	Local commercial		101	0	103
	1er Etage				
12	Appartement		128	0	131
13	Appartement		132	0	134
	2e Etage				
14	Appartement		128	0	131
15	Appartement		133	0	134
	3e Etage				
16	Pièce		25	0	25
17	Pièce		18	0	18
18	Grenier		2	0	2
19	Grenier		1	0	2
20	Pièce		23	0	23
21	Pièce		15	0	16
22	WC		6	0	6
23	Pièce		22	0	22
24	Pièce		22	0	23
25	Pièce		12	0	12
26	Pièce		23	0	23
27	Pièce		27	0	27
28	Dégagement		14	0	15
29	Dégagement		9	0	11
	Combles				
11	Grenier		8	0	9
30	Grenier		8	0	9
TOTAL		0.00	1000	1000	1000

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION INTERMEDIAIRE-1

NUMEROS DE LOTS	OBSERVATIONS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"
		Sous-sol				
1		Cave		2	102	0
2		Cave		3	154	0
3		Cave		4	188	0
4		Cave		2	106	0
5		Cave		3	123	0
6		Cave		3	169	0
7		Cave		1	65	0
8		Cave		3	93	0
		Rez-de-Chaussée				
9		Local commercial		122	0	124
10		Local commercial		101	0	103
		1er Etage				
12		Appartement	79.30	128	0	131
13		Appartement		132	0	134
		2e Etage				
14		Appartement	79.30	128	0	131
15		Appartement		133	0	134
		3e Etage				
16		Pièce	15.70	25	0	25
17		Pièce	11.40	18	0	18
18	modification de la désigantion	Logement	10.00	16	0	16
19		Logement	9.20	15	0	15
20		Pièce	14.50	23	0	23
21		Pièce	9.70	15	0	16
22		WC	3.80	6	0	6
23		Pièce	13.80	22	0	22
24		Pièce	14.20	22	0	23
25		Pièce	7.60	12	0	12
26		Pièce	14.40	23	0	23
27		Pièce	17.00	27	0	27
28		Dégagement	8.40	14	0	15
29		Dégagement	5.80	9	0	11
		Combles				
11	modification de la désigantion	Logement	35.61	57	0	57
30		Logement	33.31	54	0	54
TOTAL				1123	1000	1120

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION INTERMEDIAIRE - 2

NUMEROS DE LOTS	OBSERVATIONS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"
		Sous-sol				
1		Cave		2	102	0
2		Cave		3	154	0
3		Cave		4	188	0
4		Cave		2	106	0
5		Cave		3	123	0
6		Cave		3	169	0
7		Cave		1	65	0
8		Cave		3	93	0
		Rez-de-Chaussée				
9		Local commercial		122	0	124
10		Local commercial		101	0	103
		1er Etage				
12		Appartement		128	0	131
13		Appartement		132	0	134
		2e Etage				
14		Appartement		128	0	131
15		Appartement		133	0	134
		3e Etage + Combles				
31	Réunion des lots 11 et 16 à 30	Logement a aménager		358	0	363
TOTAL			0.00	1123	1000	1120

SELURL G.E.F. – Géomètre-Expert – 870 Rue Denis Papin – 54710 LUDRES
TEL : 06.17.14.58.92 - MAIL : rcorbier.gef@gmail.com

Ludres
le 20 Juillet 2022

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION INTERMEDIAIRE - 3

NUMEROS DE LOTS	OBSERVATIONS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"
		Sous-sol				
1		Cave		2	102	0
2		Cave		3	154	0
3		Cave		4	188	0
4		Cave		2	106	0
5		Cave		3	123	0
6		Cave		3	169	0
7		Cave		1	65	0
8		Cave		3	93	0
		Rez-de-Chaussée				
9		Local commercial		122	0	124
10		Local commercial		101	0	103
		1er Etage				
12		Appartement		128	0	131
13		Appartement		132	0	134
		2e Etage				
14		Appartement		128	0	131
15		Appartement		133	0	134
		3e Etage + Combles				
32	issus du lot n°31	Duplex à aménager	52.00	98	0	100
		h<1.80m	30.20			
33		Duplex à aménager	13.30	28	0	28
		h<1.80m	13.50			
34		Duplex à aménager	32.70	68	0	68
		h<1.80m	30.10			
35		Duplex à aménager	46.80	88	0	90
		h<1.80m	27.90			
36		Duplex à aménager	31.00	66	0	66
		h<1.80m	31.20			
37		Dégagement		4	0	4
38		Dégagement		6	0	7
TOTAL			**308.70**	**1123**	**1000**	**1120**

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION INTERMEDIAIRE - 4

NUMEROS DE LOTS	OBSERVATIONS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"
		Sous-sol				
1		Cave		2	102	0
2		Cave		3	154	0
3		Cave		4	188	0
4		Cave		2	106	0
5		Cave		3	123	0
6		Cave		3	169	0
7		Cave		1	65	0
8		Cave		3	93	0
		Rez-de-Chaussée				
9		Local commercial		122	0	124
10		Local commercial		101	0	103
		1er Etage				
12		Appartement		128	0	131
13		Appartement		132	0	134
		2e Etage				
14		Appartement		128	0	131
15		Appartement		133	0	134
		3e Etage + Combles				
32		Duplex à aménager	52.00	98	0	100
		h<1.80m	30.20			
33		Duplex à aménager	13.30	28	0	28
		h<1.80m	13.50			
34		Duplex à aménager	32.70	68	0	68
		h<1.80m	30.10			
35		Duplex à aménager	46.80	88	0	90
		h<1.80m	27.90			
36		Duplex à aménager	31.00	66	0	66
		h<1.80m	31.20			
TOTAL			**308.70**	**1113**	**1000**	**1109**

SELURL G.E.F. – Géomètre-Expert – 870 Rue Denis Papin – 54710 LUDRES
TEL : 06.17.14.58.92 - MAIL : rcorbier.gef@gmail.com

Ludres
le 20 Juillet 2022

GERARDMER

Copropriété "Tilleul"

Tableau récapitulatif des tantièmes de copropriété et de charges

SITUATION FINALE

NUMEROS DE LOTS	OBSERVATIONS	DESIGNATION	SURFACE (en m²)	TANTIEMES GENERAUX DE COPROPRIETE ET DE CHARGES COMMUNES GENERALES		TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS SOUS-SOL"	TANTIEMES DE CHARGES COMMUNES SPECIALES "ESCALIERS ETAGES"	
		Sous-sol						
1		Cave		2	2	102	0	0
2		Cave		3	3	154	0	0
3		Cave		4	4	188	0	0
4		Cave		2	2	106	0	0
5		Cave		3	3	123	0	0
6		Cave		3	3	169	0	0
7		Cave		1	1	65	0	0
8		Cave		3	3	93	0	0
		Rez-de-Chaussée						
9		Local commercial		122	110	0	124	112
10		Local commercial		101	91	0	103	93
		1er Etage						
12		Appartement		128	115	0	131	118
13		Appartement		132	118	0	134	121
		2e Etage						
14		Appartement		128	115	0	131	118
15		Appartement		133	118	0	134	121
		3e Etage + Combles						
32		Duplex à aménager	52.00	98	88	0	100	90
		h<1.80m	30.20					
33		Duplex à aménager	13.30	28	25	0	28	25
		h<1.80m	13.50					
34		Duplex à aménager	32.70	68	61	0	68	61
		h<1.80m	30.10					
35		Duplex à aménager	46.80	88	79	0	90	81
		h<1.80m	27.90					
36		Duplex à aménager	31.00	66	59	0	66	60
		h<1.80m	31.20					
TOTAL			308.70	1113	1000	1000	1109	1000

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION INITIALE

Niveau: R+3 Echelle : 1/100

Les plans et surfaces sont issus des documents graphiques et informatiques établis par Cabinet d'architectes DEMANGE en Mars 2007

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION INTERMEDIAIRE-1

Niveau: R+3 Echelle : 1/100

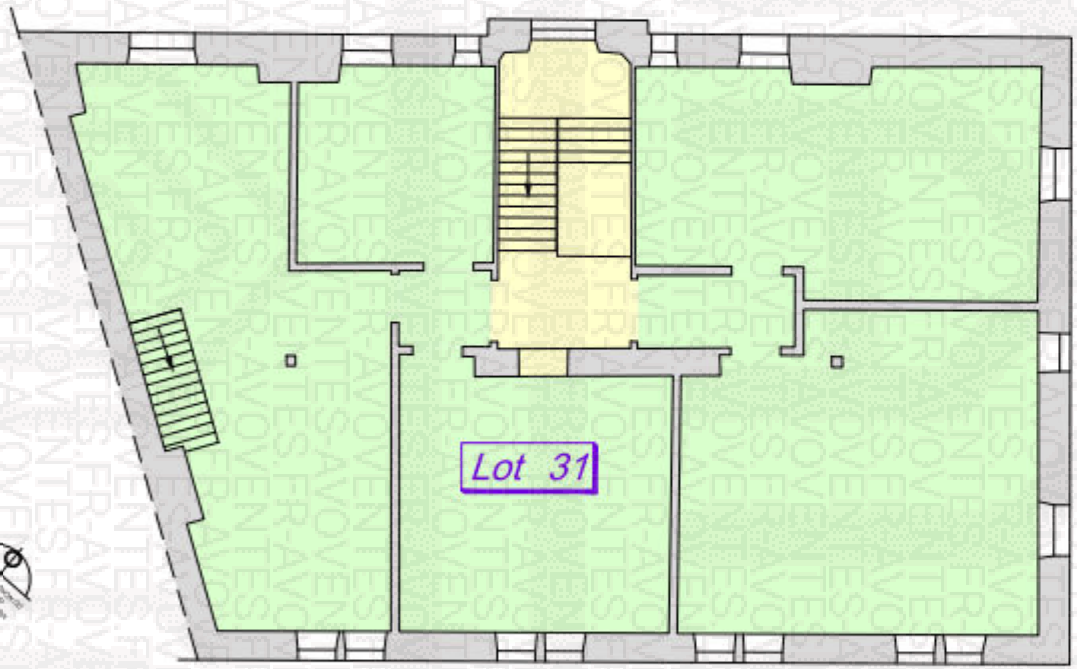
Les plans et surfaces sont issus d'un levé régulier des lieux effectué par nos soins en date du 19/07/2022

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION INTERMEDIAIRE -2

Niveau: R+3 Echelle : 1/100

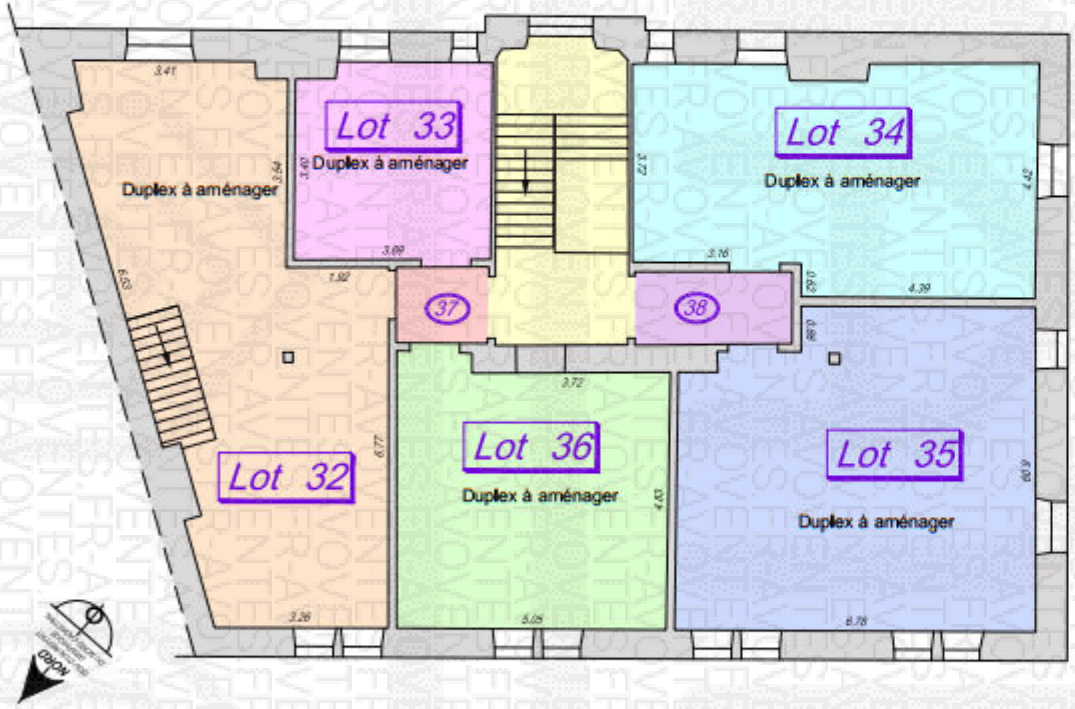
Les plans et surfaces sont issus d'un levé régulier des lieux effectué par nos soins en date du 19/07/2022

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION FINALE

Niveau: R+3 Echelle : 1/100

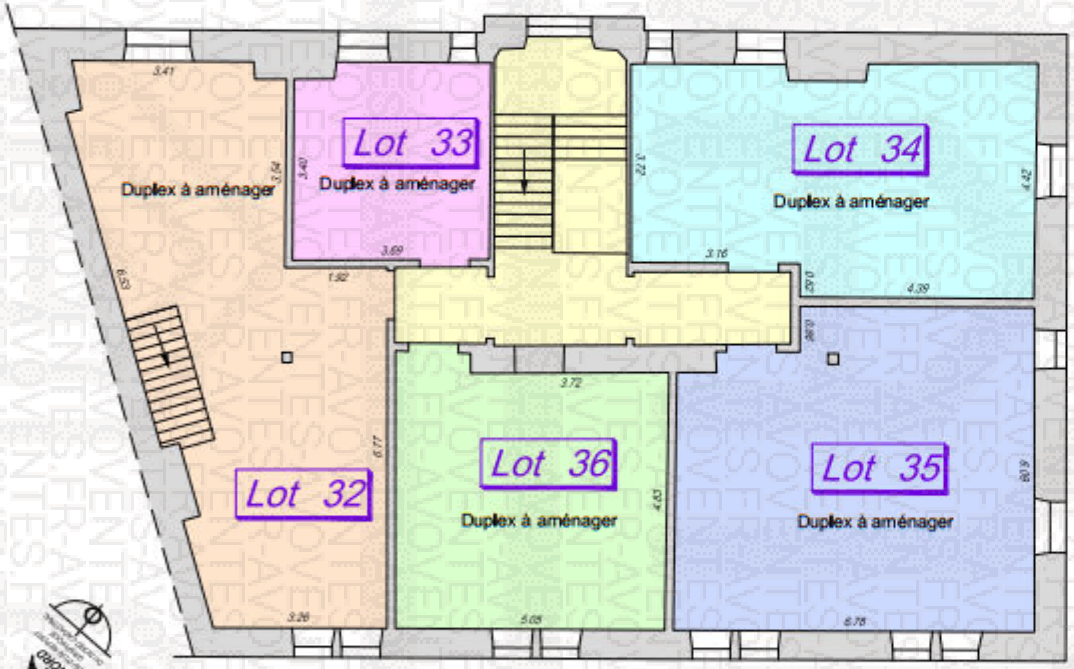
Les plans et surfaces sont issus d'un levé régulier des lieux effectué par nos soins en date du 19/07/2022

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION INITIALE

Niveau: Combles

Echelle : 1/100

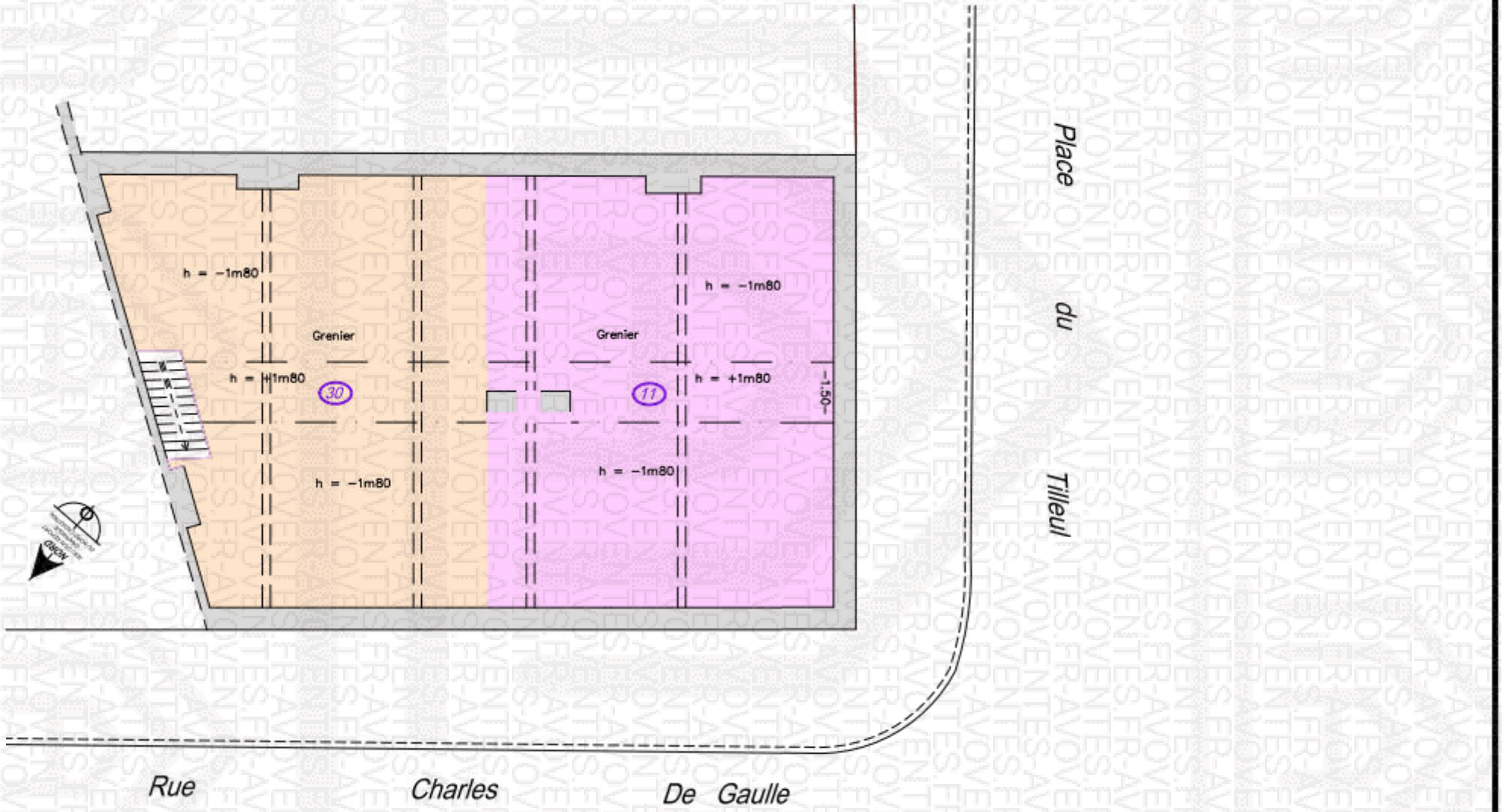
Les plans et surfaces sont issus des documents graphiques et informatiques établis par Cabinet d'architectes DEMANGE en Mars 2007

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION INTERMEDIAIRE

Niveau: Combles Echelle : 1/100

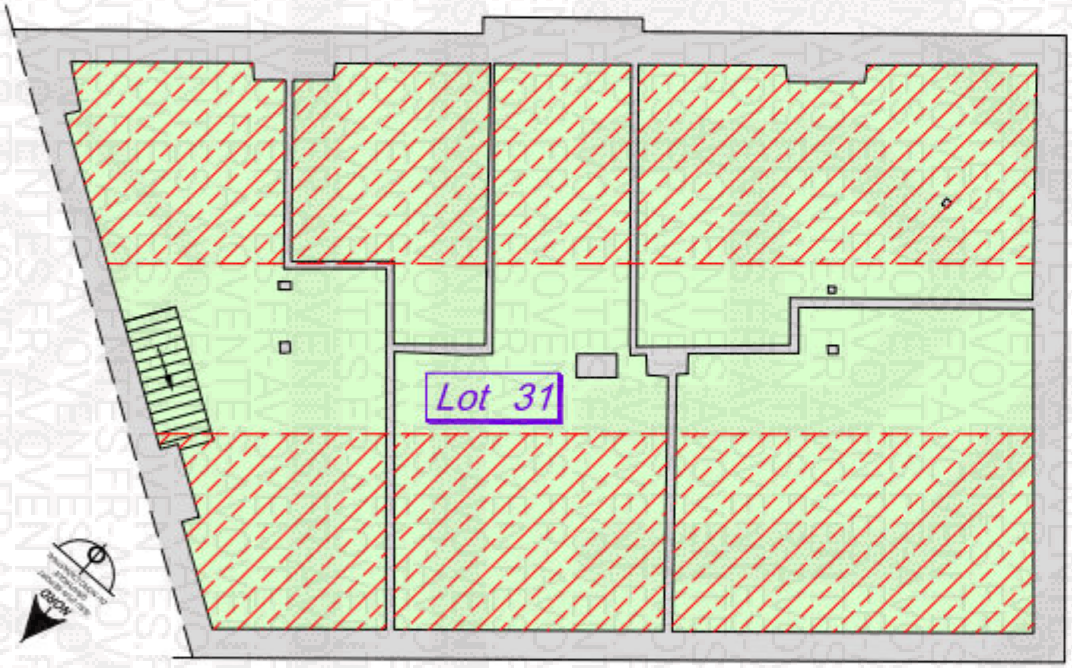
Les plans et surfaces sont issus d'un levé régulier des lieux effectué par nos soins en date du 19/07/2022

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

Géomètre Expert Foncier

Dossier:0155 Date:20/07/2022

Commune de Gérardmer

18 Rue Charles de Gaulle

SITUATION FINALE

Niveau: Combles

Echelle : 1/100

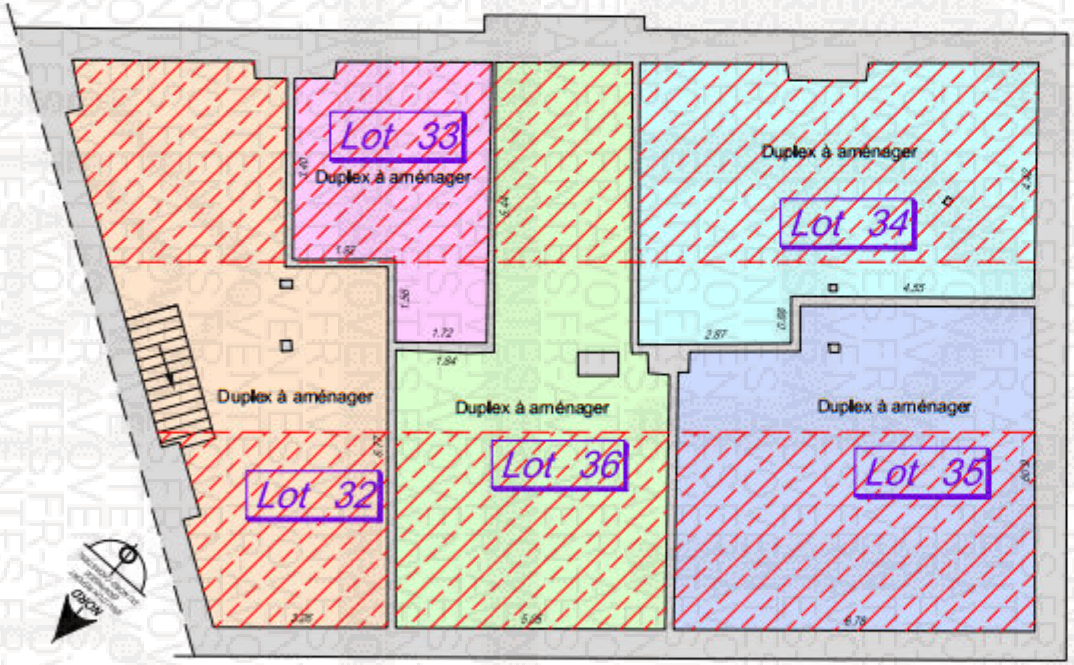
Les plans et surfaces sont issus d'un levé régulier des lieux effectué par nos soins en date du 19/07/2022

01 Numéro de Lot

Parties communes spéciales (circulation et locaux communs)

HSP < 1.80 m

Lots Privatifs



Place du Tilleul

Rue Charles De Gaulle

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES
DU 18 rue du Général DE GAULLE 88400 GERARDMER

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le 15 décembre
A 20h30

©AVOVENTES.FR

Sur convocation du syndic bénévole de la copropriété ci-après dénommée, l'ensemble des copropriétaires ci-après nommés s'est réunie ce jour en assemblée générale.

Rappel des modalités de convocation :

Les convocations aux assemblées doivent être notifiées aux copropriétaires, sauf urgence, au moins vingt et un jours avant la réunion soit par lettres recommandées, avec demande d'avis de réception, adressées à leur domicile réel ou élu, soit par télécopie avec récépissé au numéro indiqué par le destinataire, conformément aux dispositions de l'article 64 du décret du 17 Mars 1967, le délai qu'elles font courir a pour point de départ le lendemain du jour de la première présentation de la lettre recommandée au domicile du destinataire ou le lendemain du jour de la réception de la télécopie par le destinataire.

Se sont réunis les copropriétaires du 18 rue du Général DE GAULLE à GERARDMER (88400), en assemblée générale, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°) Première résolution
Nomination du Président de séance.
Décision devant être prise à la majorité simple des voix (article 24 – majorité des présents et représentés)

2°) Deuxième résolution
Nomination du secrétaire.
Décision devant être prise à la majorité simple des voix (article 24 – majorité des présents et représentés)

3°) Troisième résolution
Modification du règlement de copropriété par le changement de l'usage des lots 11, 18, 19 et 30, actuellement greniers, en logements et modification des tantièmes de copropriété.
Décision devant être prise à la double majorité (article 26 : majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix)

4°) Quatrième résolution
Modification de l'état descriptif de division, savoir :
- réunion des lots 11, 16 à 30 en un lot numéro 31,
- division du lot 31 en sept lots numérotés de 32 à 38,
- vente des lots 37 à 38 au syndicat des copropriétaires pour intégration aux parties communes.
- modification des tantièmes de copropriété.

Décision devant être prise à la double majorité (article 26 : majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix)

5°) Cinquième résolution
Autorisation aux propriétaires des lots concernés de réaliser les travaux suivants :
- Passage de réseaux au sein de la gaine commune des colonnes montantes et descendantes,
- Changement de fenêtres,
- Pose de 10 velux sur toiture,
- Sorties VMC sur l'arrière du bâtiment par les appartements,
- Pose d'une pompe à chaleur sur l'arrière du bâtiment,
- Déplacement du compteur d'eau de la cave lot numéro 5 au couloir commun.

AD HD DS SL

Décision devant être prise à la majorité absolue (article 25 : majorité des voix de tous les copropriétaires).

6°) Sixième résolution
Vote pour la création d'un fonds de travaux et fixation du montant de la cotisation annuelle.
Décision devant être prise à la majorité absolue (article 25 : majorité des voix de tous les copropriétaires).

De la feuille de présence émargée par les membres entrés en séance, il ressort que :
...ropriétaires des lots numéros 6 et 10 est ... Absent,
...tant la société ... opriétaire des lots numéros 8 et 9,
est présent,
- M... représentant la ... ropriétaire des lots numéros 1 et 13. est présente,
- ...présentant de la société ... et des lots 4 et 15
lesdites sociétés étant propriétaires respectivement de ... présente de ... propriétaire
des lots 2, 5, 7, 11, 12 et 16 à 30.
Totalisant 1.000/1.000èmes.

1ère Résolution

Nomination du président de séance
L'assemblée générale nomm... ...ui accepte, la fonction de président de séance.
Cette résolution recueille :
- 1000 voix POUR
- ...0.. voix CONTRE
- ...0.. ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

2ème Résolution

L'assemblée générale nomm... ...qui accepte, la fonction de secrétaire.
Cette résolution recueille :
- 1000 voix POUR
- ...0...voix CONTRE
- ...0...ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

3ème Résolution

L'assemblée générale approuve la modification du règlement de copropriété par le changement de l'usage des lots 11, 18, 19 et 30, actuellement greniers, en logements et modification des tantièmes de copropriété.

Donne mandat au syndic pour :
- Faire réaliser par l'étude de Maître BLETOUX, notaire à NANCY, l'acte de modificatif au règlement de copropriété nécessaire,
- Représenter la copropriété, faire toutes déclarations, signer tout acte, élire domicile et généralement faire le nécessaire, avec faculté de subdéléguer,
- Décider que tant les frais d'actes que les frais de géomètre, sont à la charge exclusive de

Cette résolution recueille :

AD SK DS HD

- Mille voix POUR
- ...0... voix CONTRE
- ...0...ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

4ème Résolution

L'assemblée générale approuve la modification de l'état descriptif de division, savoir :
- réunion des lots 11, 16 et 30 en un lot numéro 31,
- division du lot 31 en septs lots numérotés de 32 à 38,
- vente des lots 37 à 38 au syndicat des copropriétaires pour intégration aux parties communes pour
- prix de l'euro symbolique, les frais liés à cet acte de vente seront supportés par la
- modification des tantièmes de copropriété.

Le tout ainsi qu'il résulte des documents établis pa géomètre-expert, et qui ont été remis aux copropriétaires préalablement aux présentes.

Donne mandat au syndic pour :
- Faire réaliser par l'étude de Maître BLETOUX, notaire à NANCY, l'acte de modificatif à l'état descriiptif de division nécessaire ainsi que l'acte de vente,
- Représenter la copropriété, faire toutes déclarations, signer tout acte, élire domicile et généralement faire le nécessaire, avec faculté de subdéléguer.

Cette résolution recueille :
- Mille voix POUR
- ...0... voix CONTRE
- ...0... ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

5ème Résolution

L'assemblée générale donne son autorisation aux propriétaires des lots concernés (lots 2 à 5, 7, 11 à 12 et 14 à 30 ou issus de leur division) de réaliser les travaux suivants :
- Passage de réseaux au sein de la gaine commune des colonnes montantes et descendantes,
- Changement de fenêtres,
- Pose de 10 velux sur toiture,
- Sorties VMC sur l'arrière du bâtiment par les appartements,
- Pose d'une pompe à chaleur sur l'arrière du bâtiment,
- Déplacement du compteur d'eau de la cave lot numéro 5 au couloir commun.

Le tout à la charge des copropriétaires des lots concernés, et sous réserve pour les copropriétaires concernés d'obtenir l'autorisation administrative d'y procéder.
Les travaux devront être réalisés par un ou des hommes de l'art.

Cette résolution recueille :
- Mille voix POUR
- ...0... voix CONTRE
- ...0...ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

6ème Résolution

Après avoir pris acte que :

- Les textes relatifs à la copropriété imposent à compter du 1er janvier 2017, de constituer un fond de travaux pour faire face aux travaux prescrits par les lois et règlements, hors budget prévisionnel ou urgents,

AD HA SL DS

- Ce fond sera alimenté par une cotisation annuelle obligatoire versée par les copropriétaires selon les mêmes modalités que celles applicables au versement des provisions du budget prévisionnel,
- Ce fond sera versé sur un compte séparé rémunéré au profit du syndicat des copropriétaires,
- Ces cotisations seront attachées aux lots et définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. Elles ne seront donc pas remboursées au vendeur à l'occasion de la vente de son lot,
- Le montant du fond travaux ne peut être inférieur à 5% du budget prévisionnel,
- Elle peut décider d'un pourcentage supérieur.

L'assemblée générale décide la création d'un fonds de travaux et décide de fixer le montant du fond travaux de 6000 euros annuels, appelés mensuellement .
Le montant sera révisé chaque année en fonction du budget prévisionnel,
Ce taux pourra évoluer sur décision d'une nouvelle assemblée générale et à la demande préalable d'un ou plusieurs copropriétaires.

Cette résolution recueille :
- 1003 voix POUR
- ..0.. voix CONTRE
- ..0.. ABSTENTION

La résolution est adoptée selon la majorité requise.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30 heures.

©AVOVENTES.FR

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE COPROPRIETAIRES

18, RUE GENERAL DE GAULLE

DU 15 DECEMBRE 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	COPROPRIETAIRES	QUOTE-PART	VOIX	SIGNATURES
1				
2				
3				
4				
5				
6				

©AVOVENTES.FR

06 47

©AVOVENTES.FR

ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DU 23 JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Copropriétaire	Quote-part	Voix	Signature
1				
2				
3				

©AVOVENTES.FR

Certifiée sincère et véritable la feuille de présence à laquelle sont annexéspouvoirs, arrêtés à copropriétaires présents ou représentés possédant ensemble 100 de voix

Le président

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème Résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, autorise le syndic à ouvrir un compte bancaire au nom du syndicat des copropriétaires dans l'établissement de son choix.

Cette résolution recueille :
- 1.000 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème Résolution

Questions diverses ++++

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

©AVOVENTES.FR

BILAN DES FLUX FINANCIER COMPTE COPROPIETAIRE SYNDIC IMMEUBLE 18 RUE DE GAULLE 88400 GERARDMER (syndic provisoi

Encaissement

- encaissement par virement provisions de charges de copropriétés (eau, électricité des communs, entretien de l'immeuble, assurance de l'immeuble)

10 copropriétaires 150 euros par mois soit 1500,00 sur provisions avance sur charges.

- encaissement par virement de provisions sur charges de travaux 350,00 euros par co-copropriétaire par mois.

Soit 3500,00 euros par mois sur provision travaux pour réfection de la façade de l'immeuble classé par les architectes des bâtiments de France.

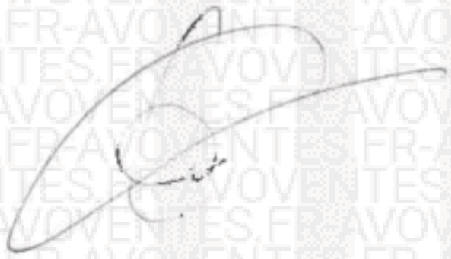
Décaissement :

Règlements des factures eaux, électricité des communs, entretien.

Paiement des travaux de réfection des façades selon devis*

Paiement des cotisations de l'assurance des murs de l'immeuble 2000 euros par an.

Pour les moyens de paiement pas de découvert, un carnet de chèque.



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES
DU 18 rue Charles de Gaulle 88400 GERARDMER

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le 23 JUIN 2022
A Gérardmer

Se sont réunis les copropriétaires du 18 rue Charles de Gaulle à GERARDMER, en assemblée générale, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°) Première résolution
Nomination du Président de séance.

2°) Deuxième résolution
Nomination du secrétaire.

3°) Troisième résolution
Nomination du syndic.

4°) Quatrième résolution
Ouverture d'un compte bancaire.

5°) Cinquième résolution
Questions diverses

1ère Résolution

Nomination du président de séance

L'assemblée générale nomme [illegible] qui accepte, la fonction de président de séance.

Cette résolution recueille :
- 1.000 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution

L'assemblée générale n[illegible] qui accepte, la fonction de secrétaire.

Cette résolution recueille :
- 1.000 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème Résolution

L'assemblée générale [illegible] qualité de syndic bénévole.

Cette résolution recueille :
- 1.000 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 1ER JUIN2024

COPROPRIETE : Rue Charles de GAULLE
Demeurant 18, rue du Général de GAULLE
88400 GERARDMER

Lieu de la réunion : Bar restaurant le Gai Relais, bd de la Jamagne 88400 GERARDMER
Heure d'ouverture de la séance : 11H00

1. Election du Président de Séance

PROJET DE RESOLUTION
Après en avoir délibéré, l'Assemblée dési[illegible]omme Président de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Election du Scrutateur(s) de séance
PROJET DE RESOLUTION
Après en avoir délibéré, l'Assemblée désigne [illegible]omme Scrutateur de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
3. Election du Secrétaire de séance

PROJET DE RESOLUTION
Après en avoir délibéré, l'Assemblée dési[illegible] comme Secrétaire de séance.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

©AVOVENTES.FR

4. Approbation des comptes

Les comptes du syndic de copropriété sont ouverts au Crédit Agricole de Jarville- la - Malgrange seront présentés par [illegible] vérifié les mouvements sur les 3 années et approuve la gestion des comptes. Donc l'Assemblée vote à l'unanimité pour l'approbation des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5. Constat de la démission d[illegible] syndic bénévole

Le syndic bénévole est actuellement assuré pa[illegible] qui démissionne de son poste à compter du 1er juin 2024. Il convient alors de choisir un nouveau syndic soit un syndic professionnel, soit un syndic bénévole. Deux propositions sont jointes à la présente convocation.

PROJET DE RESOLUTION

[illegible] a décidé de démissionner de son poste de syndic provisoire occupé jusqu'à ce jour.

Le mandat de syndic de [illegible] prendra fin au jour de la présente assemblée.

6. Nomination du Syndic

Après délibération, l'assemblée a décidé de choisir le cabinet FONCIA situé au 50, rue du Général De Gaulle 88400 GERARDMER. Ce choix se fait pour la proximité de l'agence.

A ce titre [illegible] donne tous les pouvoirs au niveau syndic afin d'effectuer toutes les démarches administratives, bancaires et auprès de chaque copropriétaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Les différents travaux à envisager

Différents travaux dans les parties communes doivent être terminés. C'est pourquoi, l'Assemblée a fait un tableau récapitulatif des travaux à prévoir, les dates limites d'intervention et le payeur de ces interventions.

TRAVAUX	DATE LIMITE	COMMANDITAIRE	PAYEUR	ENTREPRISE
Fenêtre local	Sept 2024	SAS DEGP	SAS DEGP	?
Digicode	1er juillet 2024	SAS DEGP	SAS DEGP Acompte versé	CLIMAT 54
PEINTURES COMMUNS	7 ET 8 JUIN 2024	SAS DEGP	SAS DEGP Facture déjà payée en juin 2023	KEV ELEC
PORTES INDIVIDUELLES DES CAVES	Sept 2024	SAS DEGP	SAS DEGP	?
ELECTRICITE COMMUNS CAVE	Sept 2024	SAS DEGP	SAS DEGP	CLIMAT 54
CABLE TERRE CAVE	Oct 2024	SAS DEGP	SAS DEGP Travaux déjà payés juin 2023+ aout 2022	KEV ELEC
Plancher communs 3ème étage Réagréage +pose Vinyl	Sept 2024	SAS DEGP	SAS DEGP	?
Prises de courant à chaque étage des communs	Sept 2024	copropriétaires	copropriétaires	KEV ELEC
Eau communs	Sept 2024	copropriétaires	copropriétaires	Dony Alexandre - Dardaine Florian
Escalier : enlever le tapis rouge, Poncer et pose de vernis sur l'ensemble	Sept 2024	50% SAS DEGP 50% Copropriétaires	50% SAS DEGP 50% Copropriétaires	?

Concernant la fibre, l'immeuble a été équipé pour recevoir la fibre. Chaque appartement est câblé. Cependant la fibre ne parvient pas jusqu'à l'immeuble.

AD

Il faut relancer Losange, le prestataire pour terminer ces travaux.

Concernant la conformité de l'assainissement individuel de chaque appartement, il a été convenu que chaque copropriétaire téléphonerait au service des eaux de Gérardmer () pour effectuer le test et ainsi obtenir la conformité.

Le barillet de la porte d'entrée a été changé et à ce titre, chaque copropriétaire s'est vu remettre une clé. en sa procession la clé de Madame remettra ses clés directement aux copropriétaires absents lors de l'AG.
Concernant l'affectation du petit local au RDC de l'immeuble, aucune décision n'a été prise car il serait souhaitable que l'ensemble des copropriétaires soit présent. Il est cependant à noter que ce local pourra certainement avoir une utilité pour la gestion des poubelles de la copropriété qui n'est pas encore calée à ce stade. « Ce local pourra certainement avoir une utilité pour la gestion des poubelles de la copropriété qui n'est pas encore callée à ce stade » soulign

nandent l'accord à la copropriété pour la pose d'un compteur ENEDIS individuel pour le lot n° 33 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 13h00

©AVOVENTES.FR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE COPROPRIETAIRES

18, RUE GENERAL DE GAULLE

DU 1 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N	COPROPRIETAIRES	QUOTE-PART	VOIX	SIGNATURES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

©AVOVENTES.FR

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS



Agence nationale de l'habitat

FICHE SYNTHETIQUE DE LA COPROPRIETE AH1-921-048

(conforme aux dispositions de l'article 8-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965)

générée à partir des données mises à jour le 24/01/2022

18 r charles de gaulle
88400 Gérardmer

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nom d'usage de la copropriété		***RUE CHARLES DE GAULLE***	
Adresse de référence de la copropriété		***18 r charles de gaulle 88400 Gérardmer***	
Adresse(s) complémentaire(s) de la copropriété		***null***	
Date d'immatriculation	***05/11/2021***	Numéro d'immatriculation	***AH1-921-048***
Date du règlement de copropriété	***02/09/2009***	N°SIRET du syndicat de copropriétaires	***Sans objet***

IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL

Représentant légal de la copropriété	***SAS BIGAUT & ASSOCIES de numéro SIRET 79137224600011***
Agissant dans le cadre	***d'un mandat de syndic***
Adresse	***22 PLACE DES VOSGES*** ***88000 EPINAL***
Numéro de téléphone	***0329333000***

ORGANISATION JURIDIQUE

Type de syndicat	***Syndicat principal***	
Si le syndicat est un syndicat secondaire	***Sans objet***	
Spécificités	☐ Syndicat coopératif	☐ Résidence service

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Nombre de lots	***30***
Nombre de lots à usage d'habitation, de commerces et de bureaux	***15***
Nombre de bâtiments	***1***
Période de construction des bâtiments *Année d'achèvement de la construction*	***Non renseigné*** ***Non renseigné***
Avez-vous voté l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux (partiellement ou totalement) ?	***Non renseigné***
Date d'adoption du plan pluriannuel de travaux	***Non renseigné***

EQUIPEMENTS

Type de chauffage	☒ individuel ☐ collectif – chauffage urbain ☐ collectif hors chauffage urbain ☐ mixte – chauffage urbain ☐ mixte hors chauffage urbain ☐ sans chauffage
Nombre d'ascenseurs	***Non renseigné***

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Date de début de l'exercice clos	***Non renseigné***
Date de fin de l'exercice clos	***Non renseigné***
Date de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes	***Sans objet***
Charges pour opérations courantes	***Sans objet***
Charges pour travaux et opérations exceptionnelles	***Sans objet***
Dettes fournisseurs, rémunérations et autres	***Sans objet***
Montant du fonds de travaux	***Sans objet***
Présence d'un gardien ou de personnel employé par le syndicat de copropriétaires	***Sans objet***

Fiche délivrée par le registre national des copropriétés
le 11/04/2025,
sur la foi des déclarations effectuées par le représentant légal.

FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.

FONCIA

FONCIA PONT DU LAC
50, rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 63 60 30
foncia-pontdulac@fonciafrance.fr

APPEL DE FONDS

Personne morale HABITAT
28 Rue de Mont

Copropriétaire : P005712 - HABITAT

Identifiant Extranet : 1245805453

3193-18CDG
18 Rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

GERARDMER le 28 octobre 2025

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°3193-18CDG/13 (Appartement)					43,15

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Fonds travaux, 3cme appel de fonds 2025/2026	**72,75**			**8,63**
Fond Travaux compte 105	72,75	1113	132	*8,63*
Budget ordinaire, 3cme appel de fonds 2025/2026	**1 455,00**			**172,55**
Eau (tanticmes)	75,00	1113	132	*8,89*
Electricité	75,00	1113	132	*8,89*
Entretien & petites réparations	50,00	1113	132	*5,93*
Primes d'assurances	700,00	1113	132	*83,02*
Rémunération du syndic	517,50	1113	132	*61,37*
Frais postaux	22,50	1113	132	*2,67*
Frais bancaires	15,00	1113	132	*1,78*
Total lot N°3193-18CDG/13 (Appartement)	**1527,75**			**181,18**

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
	N°3193-18CDG/01 (Cave)				0,65

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Fonds travaux, 3cme appel de fonds 2025/2026	**72,75**			**0,13**
Fond Travaux compte 105	72,75	1113	2	*0,13*
Budget ordinaire, 3cme appel de fonds 2025/2026	**1 455,00**			**2,61**
Eau (tanticmes)	75,00	1113	2	*0,13*
Electricité	75,00	1113	2	*0,13*
Entretien & petites réparations	50,00	1113	2	*0,09*
Primes d'assurances	700,00	1113	2	*1,26*
Rémunération du syndic	517,50	1113	2	*0,93*
Frais postaux	22,50	1113	2	*0,04*

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Frais bancaires	15,00	1113	2	*0,03*
Total lot	**1527,75**			**2,74**
			Total appel	**183,92**

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
	Solde du dernier appel en date du			
01/06/2024	1er appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/06/2024	Fonds travaux		8,76	
01/10/2024	2cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/10/2024	Fonds travaux		8,76	
01/01/2025	3cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/01/2025	Fonds travaux		8,76	
16/01/2025	Réfection escaliers		498,42	
01/04/2025	4cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/04/2025	Fonds travaux		8,76	
30/05/2025	Relance		5,40	
01/07/2025	1er appel de fonds 2025/2026		175,16	
01/07/2025	Fonds travaux		8,76	
20/08/2025	Relance		5,40	
01/10/2025	2cme appel de fonds 2025/2026		175,16	
01/01/2026	Fonds travaux, 3cme appel de fonds 2025/2026	01/01/2026	8,76	
01/01/2026	Budget ordinaire, 3cme appel de fonds 2025/2026	01/01/2026	175,16	
	Cumul Dépenses Recettes		**1 787,90**	**0,00**
	Solde au 1 janvier 2026		**1 787,90**	
	SOLDE A PAYER		**1 787,90**	

Modalités de règlement :

A payer 1787,90 euros avant le 04/01/2026 à l'ordre de Syndicat 3193-18CDG.
(IBAN :FR7630087336580002142800185 BIC : CMCIFRPP)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

Budget ordinaire

votre compte sur internet

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.

©AVOVENTES.FR

FONCIA

FONCIA PONT DU LAC
50, rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 63 60 30
foncia-pontdulac@fonciafrance.fr

APPEL DE FONDS

P

Copropriétaire : P005712 -

Résidence 18 Rue Charles de Gaulle
18 Rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

GERARDMER le 12 janvier 2026

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Avances Trésorerie	Avances Travaux	Avances Autres	Fonds tvx.
N°3193-18CDG/01 (Cave), N°3193-18CDG/13 (Appartement)				1 510,33

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Fonds travaux, 3cme appel de fonds 2025/2026	**72,75**			**8,76**
Fond Travaux compte 105	72,75	1113	134	*8,76*
Budget ordinaire, 3cme appel de fonds 2025/2026	**1 455,00**			**175,16**
Eau (tanticmes)	75,00	1113	134	*9,02*
Electricité	75,00	1113	134	*9,02*
Entretien & petites réparations	50,00	1113	134	*6,02*
Primes d'assurances	700,00	1113	134	*84,28*
Rémunération du syndic	517,50	1113	134	*62,30*
Frais postaux	22,50	1113	134	*2,71*
Frais bancaires	15,00	1113	134	*1,81*
Total lot N°3193-18CDG/01 (Cave), N°3193-18CDG/13 (Appartement)	**1527,75**			**183,92**
			Total appel	**183,92**

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/06/2024	1er appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/06/2024	Fonds travaux		8,76	
01/06/2024	Reprise de solde au 31/05/2024		478,62	
30/06/2024	Régularisation exercice 2024 (faite par ancien syndic)		356,68	
01/10/2024	2cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/10/2024	Fonds travaux		8,76	
01/01/2025	3cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/01/2025	Fonds travaux		8,76	
16/01/2025	Réfection escaliers		498,42	
01/04/2025	4cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/04/2025	Fonds travaux		8,76	
30/05/2025	Relance		5,40	
01/07/2025	1er appel de fonds 2025/2026		175,16	
01/07/2025	Fonds travaux		8,76	
20/08/2025	Relance		5,40	
01/10/2025	2cme appel de fonds 2025/2026		175,16	

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/10/2025	Fonds travaux, 2cme appel de fonds 2025/2026	01/10/2025	8,76	
01/01/2026	Budget ordinaire, 3cme appel de fonds 2025/2026	01/01/2026	175,16	
01/01/2026	Fonds travaux, 3cme appel de fonds 2025/2026	01/01/2026	8,76	
	Cumul Dépenses Recettes		**2 631,96**	**0,00**
	Solde au 12 janvier 2026		**2 631,96**	
	SOLDE A PAYER		**2 631,96**	

Modalités de règlement :

A payer 2631,96 euros avant le 19/01/2026 à l'ordre de Syndicat 3193-18CDG.
(IBAN :FR7630087336580002142800185 BIC : CMCIFRPP)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

Budget ordinaire

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.

Papillon à nous retourner en cas de règlement par chèque.

Montant : 2631,96

FONCIA PONT DU LAC
50, rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 63 60 30
foncia-pontdulac@fonciafrance.fr

APPEL DE FONDS

Coproprietaire : P005712 -

Identifiant Extranet : 1245805453

Résidence 18 Rue Charles de Gaulle
18 Rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

GERARDMER le 13 décembre 2025

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances Trésorerie	Avances Travaux	Avances Autres	Fonds tvx.
N°3193-18CDG/13 (Appartement)					1 479,16

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Fonds travaux, 2cme appel de fonds 2025/2026	**72,75**			**8,63**
Fond Travaux compte 105	72,75	1113	132	*8,63*
Total lot N°3193-18CDG/13 (Appartement)	**72,75**			**8,63**

Lot	Lots secondaires	Avances Trésorerie	Avances Travaux	Avances Autres	Fonds tvx.
	N°3193-18CDG/01 (Cave)				22,41

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû
Fonds travaux, 2cme appel de fonds 2025/2026	**72,75**			**0,13**
Fond Travaux compte 105	72,75	1113	2	*0,13*
Total lot	**72,75**			**0,13**
			Total appel	**8,76**

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
	Solde du dernier appel en date du			
01/06/2024	1er appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/06/2024	Fonds travaux		8,76	
01/06/2024	Reprise de solde au 31/05/2024		478,62	
30/06/2024	Régularisation exercice 2024 (faite par ancien syndic)		356,68	
01/10/2024	2cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/10/2024	Fonds travaux		8,76	
01/01/2025	3cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/01/2025	Fonds travaux		8,76	
16/01/2025	Réfection escaliers		498,42	
01/04/2025	4cme appel de fonds 2024/2025		175,16	
01/04/2025	Fonds travaux		8,76	
30/05/2025	Relance		5,40	
01/07/2025	1er appel de fonds 2025/2026		175,16	
01/07/2025	Fonds travaux		8,76	
20/08/2025	Relance		5,40	

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
01/10/2025	2cme appel de fonds 2025/2026		175,16	
01/10/2025	Fonds travaux, 2cme appel de fonds 2025/2026	01/10/2025	8,76	
	Cumul Dépenses Recettes		**2 448,04**	**0,00**
	Solde au 13 décembre 2025		**2 448,04**	
	SOLDE A PAYER		**2 448,04**	

Modalités de règlement :

A payer 2448,04 euros avant le 20/12/2025 à l'ordre de Syndicat 3193-18CDG.
(IBAN :FR7630087336580002142800185 BIC : CMCIFRPP)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

votre compte sur internet

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.

Papillon à nous retourner en cas de règlement par chèque.

Montant : 2448,04